



LÉGATION DE SUISSE
EN BELGIQUE

voir p. 3.5.6.

En circulation.
18.3. u. Sp.
BRUXELLES, le 14 mars 1947.
12, Rue Guimard

No. R.P. No. 1.

Prière de rappeler ce numéro
dans la réponse

Monsieur le Conseiller Fédéral,

Le Ministre des Affaires Etrangères, M. Paul-Henry SPAAK, a donné le 5 mars, en y conviant le Corps diplomatique, une conférence publique sur les "Problèmes Internationaux", conférence qui, même si elle était restée isolée, présenterait déjà un intérêt considérable. Sa signification s'est trouvée accrue, cependant, par le fait qu'elle était prononcée à la veille du départ du Ministre pour Prague, où il se rendait en visite officielle sous prétexte de la signature d'un accord culturel belgo-tchécoslovaque. La conférence du 5 mars a pris tout son relief, enfin, lorsque, sauf quelques variantes, elle fut répétée intégralement à Prague même, trois jours après. Il apparût dès lors évident que le Ministre belge et Président de l'O.N.U. jugeait le moment venu de définir la position de son pays dans le cadre de la politique générale et qu'il entendait offrir sa diplomatie en exemple aux petites nations.

Abordant, dès le début de son exposé, le problème de la "diplomatie ouverte", ce fut pour dire que l'ère des négociations publiques, dans laquelle la S.D.N. nous avait, en principe, fait entrer depuis longtemps, ne datait en réalité que de l'O.N.U. et de San Francisco. En effet, expliqua le Ministre, le travail de l'ancienne organisation de Genève s'effectuait tout entier dans les coulisses et les délibérations publiques

Au Département Politique Fédéral,

B e r n e .

*Retenu
28. III. 47 / kg.*

étaient, pour la S.D.N., tantôt de simples gestes rituels, tantôt des mises en scène. La Conférence de San Francisco, par contre, nous avait introduits d'emblée et de plein-pied dans la diplomatie à ciel ouvert et il en était allé de même, récemment, à Paris. Spaak ne se risqua pas jusqu'à déplorer franchement cette publicité, mais il reconnût qu'elle tendait à muer les salles de conférences en tribunes, du haut desquelles le négociateur s'adressait moins à la partie adverse qu'à la foule, ou encore à ses électeurs ou à ses amis. Les violences de ton et les exagérations qui en avaient été la conséquence n'étaient, somme toute, que demi-mal, car, en diplomatie ouverte, tout comme en politique électorale, les mots cessaient bientôt d'être pris au pied de la lettre. Les échecs essayés en cours de négociation prenaient par contre, du fait de la publicité actuelle, une bien autre importance, dès l'instant surtout où la presse, avec son penchant incorrigible pour le sensationnel, trouvait encore moyen de dramatiser les choses.

M. Spaak prêta davantage le flanc à la critique lorsqu'il tenta de plaider la nécessité de sacrifier, en politique internationale comme en morale, les besoins particuliers à l'intérêt général. La presse belge d'opposition accuse déjà son Ministre d'avoir placé, en soutenant cette thèse, son ambition personnelle d'homme d'Etat au-dessus des intérêts du pays. Il y a quelque vingt ans M. Walter Stucki, Délégué suisse à Washington, avait défendu la même idée avec plus de bonheur et de succès en se déclarant internationaliste parce que et non quoique patriote, car, avait-il expliqué, les concessions entre Etats ne s'accordaient que donnant-donnant, ce qui obligeait chacun à tenir compte d'autrui sans cesser, pour cela, de penser d'abord à son pays.

La sollicitude qu'il professait pour l'intérêt général conduisit tout naturellement M. Spaak à se déclarer chaud partisan du système de la "sécurité collective".

Il mit, ce faisant, un accent tout particulier sur la participation indispensable des petits pays à la politique de sécurité. Il fit une allusion très nette et très significative à l'impossibilité, pour les Etats secondaires, de se réfugier dans l'isolement; il qualifia de fallacieux l'espoir que certains conservaient d'échapper au désastre en s'enfermant dans une tour d'ivoire. La condamnation de la politique Léopoldienne de 1938 était ici très claire; mais, même si M. Spaak n'avait pas eu dans ma direction un coup d'oeil significatif, j'aurais compris qu'il faisait aussi le procès de notre neutralité.

La notion de solidarité internationale ne le conduisit pas, toutefois, aux solutions spectaculaires de Fédération européenne et même mondiale, qui en semblaient la conclusion naturelle, et il se prononça, à l'égard de ces "utopies", avec pessimisme, ne plaçant d'espoir que dans les unions, non pas politiques, mais simplement économiques, dont l'Union douanière hollando-belge, à la veille de sa conclusion, serait une des bienfaitantes réalisations.

Mais quelle pouvait être la mission des petits pays, maintenant que le droit de se tenir à l'écart leur était dénié? Spaak n'eut pas l'imprudence de revendiquer pour eux le retour au principe de l'égalité des Etats. Il admit au contraire que San Francisco avait, après Genève, définitivement consacré la suprématie, en droit comme en fait, des Grandes Puissances. Spaak admit que, si les Grandes Puissances avaient pu s'entendre sur une politique commune, pour le bien de tous, le mieux eut été de s'en rapporter à elles, mais, il le déclarait hautement, la signature de tous les Délégués unanimes, au pied du préambule de San Francisco, n'était qu'un leurre; l'accord des Grands n'était qu'apparence; il portait sur les mots seulement et le monde restait, en réalité, divisé, scindé par le "rideau

de fer".

Le devoir des petits Etats procédait, dès lors, de cette désunion des Grands, entre lesquels les Petites Puissances, aussi expérimentées et aussi méritantes que les grandes, pouvaient faire office de médiateurs. Spaak releva avec force toute l'injustice qu'il y avait à mesurer l'effort des Nations et des Gouvernements en fonction de valeurs absolues et non pas relatives; compte tenu de la population et des ressources, l'effort des petits était, notamment dans le domaine militaire, souvent beaucoup plus considérable et plus lourd, relativement, que celui, important en apparence, des Etats plus grands.

La dialectique de M. Spaak a tendu ainsi, très visiblement, à obtenir pour les petits pays, et pour la Belgique en particulier, une voix au chapitre, une place à la table des Grandes Conférences et peut-être, aussi, dans les systèmes d'alliance de demain.

On peut en voir la confirmation dans l'effort très marqué que le Ministre fit, en fin de conférence, pour dénoncer le rideau de fer et demander sa suppression. Mais M. Spaak procéda, ici encore, avec toute la prudence et l'habileté qu'on lui connaît. Les avertissements, les mises en garde au bloc slave sur "l'ignorance qui engendre la peur et la peur qui conduit à la guerre" furent, chaque fois, soigneusement balancés par des exhortations à se mieux connaître et à se mieux comprendre, à l'adresse des Occidentaux.

Ces précautions procèdent, à n'en pas douter, du souci d'éviter qu'une politique de participation active, poussée éventuellement jusqu'à l'alliance, n'expose la Belgique à l'accusation de vouloir s'intégrer à un "bloc". De là aussi le soin que M. Spaak prit de parler seulement à la veille d'un départ pour la Tchécoslovaquie; de là également la précaution, dès son arrivée à Prague, d'y prononcer, une seconde fois, le même discours ou presque. Je dis presque

- 5 -

car, devant ses amis tchécoslovaques, M. Spaak semble avoir insisté beaucoup moins sur le "rideau de fer" et beaucoup plus sur la mission commune de la Belgique et de la Tchécoslovaquie comme bastions avancés de la défense contre l'Allemagne. Le point est important en relation avec certaines rumeurs d'après lesquelles la visite récente du Régent à Paris et celle du Ministre de la Défense Nationale, Colonel de Fraiteur, à Londres seraient des préludes à la formation d'un "bloc occidental" dont les Anglo-Saxons préféreraient voir les petits Etats prendre l'initiative. A supposer M. Spaak disposé à entrer dans ces vues, ses manifestations actuelles viseraient-elles, alors, à donner le change?

Madame Lardy et moi étions lundi dernier à dîner chez M. Spaak, au Ministère des Affaires Etrangères, avec le Premier Ministre Huysmans, le Ministre Tchécoslovaque, M. Raksany, et une vingtaine d'autres personnes. Dîner officiel, organisé depuis longtemps. M. Spaak était rentré de Prague l'après-midi même; il y avait eu Conseil de Cabinet aussitôt après et les deux Ministres arrivèrent en retard, Huysmans visiblement préoccupé. Nous savons aujourd'hui que c'est précisément à cette séance que les Ministres communistes s'opposèrent à l'augmentation du prix du charbon, ouvrant ainsi la crise à laquelle le Gouvernement devait succomber deux jours après. M. Spaak semblait moins soucieux que le Président du Conseil et je cherchai à le sonder sur les possibilités de cette alliance belgo-tchécoslovaque qui semblait dans l'air. Spaak ne répondit pas directement, mais il fut dithyrambique sur les mérites de M. Benès et sa valeur comme homme d'Etat, insistant de manière très significative sur les services que le Président et son grand Ministre, Jean Masaryk, pouvaient rendre dans le domaine international. Parlant ensuite de la position des petits Etats en général, et déclarant en avoir entretenu également M. Girardet, rencontré à Prague, il me répéta ses doutes sur la valeur protectrice de notre neutralité. Il s'expliquait, concéda-t-il,

- 6 -

le point de vue suisse, mais il n'allait pas jusqu'à le partager. Ce n'était point la neutralité, à son avis, qui nous avait sauvés, mais les circonstances qui nous avaient servis. Il ne voyait pas néanmoins pourquoi, les choses étant telles qu'elles sont, nous fërions, à l'heure actuelle, un pas quelconque pour modifier notre statut, en vue d'en obtenir l'intégration dans le système de l'O.N.U. N'avions-nous pas déjà tous les bénéfices de l'Organisation des Nations Unies, à laquelle nous participions à maints égards, et cela sans porter les responsabilités ni courir les risques des Etats membres.

J'ai cherché encore, par une visite au Ministre de Tchécoslovaquie, à obtenir quelques indications sur l'alliance belgo-tchèque éventuellement en gestation. M. Raksany voulut bien en admettre l'éventualité dans l'avenir, mais il nia formellement que des négociations proprement dites eussent été amorcées au cours de la visite de Prague, à laquelle il avait cependant participé aux côtés de M. Spaak.

La crise ministérielle ouverte mardi dernier par la démission des Ministres communistes aurait pu ne laisser à l'activité politique récente de M. Spaak qu'un intérêt simplement historique et j'aurais hésité à vous en rapporter le détail si le Ministre des Affaires Etrangères n'avait accepté hier soir, des mains du Régent, la mission de former le nouveau Cabinet. Il est évident, cependant, que du moment où le "formateur", comme il l'annonce expressément, va chercher à échaffauder une combinaison quadripartite d'union nationale et puisqu'en tout état de cause, il ne semble pouvoir se passer du concours de la Droite catholique, les lignes générales de la politique étrangère belge vont se trouver sujettes à réexamen, particulièrement à l'égard du bloc slave. On peut se demander, d'ailleurs, si M. Spaak aurait eu, dans ses conférences récentes, des paroles aussi sévères à l'égard des "criminels" qui dénoncent

- 7 -

le danger soviétique s'il avait prévu le "discours-défi" du Président Truman. La réaction du Ministre belge des Affaires Etrangères, demain peut-être Premier Ministre, à une prise de position si diamétralement opposée à sa propre attitude de conciliation et de "compréhension" sera du plus haut intérêt. M. Spaak suivra-t-il, à cet égard, sa propre presse socialiste, qui déclarait ce matin le procédé de M. Truman "brutal et fait tout aussi bien pour précipiter la division du monde en deux blocs hostiles"?

Mais, pour l'instant, le formateur, tout comme le Chef de l'Etat lui-même, ont d'autres préoccupations. Je devais déjeuner aujourd'hui, précisément, avec S.A.R. le Prince Régent, en compagnie de M. Frédéric Barbey, mon prédécesseur à Bruxelles où il est de passage pour une semaine. Mais le Maréchal de la Cour me téléphona à l'instant que, la journée étant décisive, le déjeuner doit être remis....

Je reviendrai, dans un autre rapport, sur la crise ministérielle.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral, l'assurance de ma haute considération.



MINISTRE DE SUISSE